

## **Rencontre de la Régionale de l'APPEP de Caen avec Mesdames Khales et Bellenger, responsables de la DEC, le mercredi 29 mars 2017**

### **Préambule :**

- Présentation rapide du rapport 2016 sur le baccalauréat et de la démarche de l'APPEP : association professionnelle ayant vocation à œuvrer à la défense et au perfectionnement de l'enseignement de philosophie. Nous constatons à notre satisfaction que chacune des représentantes de la DEC possède un exemplaire de notre rapport qui a été lu avant cette rencontre.
- Avant de débiter l'entretien, nous exprimons rapidement un sentiment de satisfaction sur les conditions dans lesquelles se déroule la correction du baccalauréat en philosophie dans notre académie : au regard de certaines autres académies, la charge de travail pour les correcteurs en Basse-Normandie est généralement acceptable ; et nous mesurons surtout l'avantage qu'il y a à obtenir les copies dès le lendemain de l'épreuve.

### **1<sup>re</sup> question : la rémunération des oraux :**

- depuis des années le bruit court que l'indemnisation des interrogations orales n'est prise en compte qu'à partir du sixième candidat interrogé, qu'en est-il exactement ?  
On nous répond que les professeurs examinateurs sont rémunérés au taux horaire et non au nombre de candidats interrogés.

### **2<sup>e</sup> question : L'oral de contrôle :**

- de façon récurrente des collègues peuvent se soustraire à leur obligation lors des oraux de contrôle et alourdissent ainsi le travail de certains examinateurs susceptibles d'être appelés parfois à interroger plus d'une dizaine de candidats en une demi-journée.  
Il nous a été répondu que le rappel des obligations de service serait plus marqué cette année sur les convocations.

### **3<sup>e</sup> question : le président de jury :**

- L'importance du rôle du président de jury est rappelée. On remarque d'ailleurs que depuis quelques années les présidents semblent mieux au fait des enjeux, des modalités de délibération et, de façon générale, manifestent un engagement plus résolu dans leur tâche. Un travail de formation en amont est-il organisé ?  
Il nous a été répondu qu'en effet, une séance de formation est organisée la veille des délibérations, en présence de tous les présidents de jury.

### **4<sup>e</sup> question : correction dans plusieurs jurys :**

- Nous rappelons la difficulté qu'il peut y avoir à participer à plusieurs délibérations simultanées, lorsque les professeurs sont affectés dans différents jurys. Serait-il envisageable que les correcteurs ne soient affectés que dans un seul jury ?  
Il nous a été répondu que le vivier de correcteurs en philosophie est trop réduit pour pouvoir donner satisfaction à cette demande.

### **5<sup>e</sup> question : modalité de constitution des jurys pour les candidats.**

- Il n'est pas rare certaines années de retrouver dans un paquet de copies des dizaines de travaux présentant systématiquement les mêmes références, les mêmes règles méthodologiques de composition, si bien que fréquemment, lors des réunions

d'harmonisation, des correcteurs disent regretter d'avoir le sentiment d'évaluer le travail d'un de leur collègue en corrigeant une de ses classes en entier, plutôt que des copies d'élèves.

Il nous a été répondu qu'un brassage pourtant complexe est effectué afin que tous les élèves d'une même classe ne puissent se retrouver dans le même jury.

**6<sup>e</sup> question : répartition des correcteurs dans les différentes séries (L, ES, S, ST)**

- Nous soulignons le caractère plutôt avantageux qu'il peut y avoir parfois à corriger dans certaines séries (en L notamment) et nous regrettons que les critères de répartition des correcteurs par séries soient un peu opaques.

Il nous a été répondu que sur cette question, la validation finale était faite par l'inspecteur, mais qu'il statuait cependant sur une proposition de répartition faite par les services de la DEC. Cette proposition reprend généralement le canevas de l'année qui précède, ce qui explique sans doute le fait que certains professeurs soient appelés à corriger plusieurs années de suite dans la même série. Une attention particulière sera portée sur cette question à l'avenir.

**7<sup>e</sup> question : Scanne des copies tests :**

- Nous évoquons la possibilité (approuvée par notre inspecteur) d'envoyer aux correcteurs la veille des réunions d'entente, sur leurs boites mail académique, les copies test scannées.

Cette éventualité est jugée favorablement.

Nous remercions les deux représentantes de la DEC pour cette rencontre et l'accueil qui nous a été réservé.

Jacqueline CREVEL, Benoît DA SILVA et Didier BREGEON